# L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE: UNE ALTERNATIVE A L'INTERVENTION SOCIALE

#### WILLIAM A. NINACS

Corporation de développement communautaire des Bois-Francs

#### RESUME

Le développement communautaire dans la région des Bois-Francs illustre de façon concrète la pratique de l'intervention communautaire. Ce type d'intervention se distingue de l'intervention sociale par une vision globale de la situation, la prise en charge individuelle et collective, et la mise sur pied d'organisations démocratiques pour répondre aux besoins. Elle est axée sur des valeurs alternatives et une recherche de justice sociale.

L'article décrit les caractéristiques particulières du développement communautaire dans cette région et de l'intervention qui lui est propre, et identifie son impact tant au niveau social qu'économique. Il conclut en exposant les enjeux auxquels le mouvement communautaire se voit actuellement confronté.

Au début des années 70, deux travailleurs en chômage et un prêtre-ouvrier défrichent un terrain appartenant à la ville de Victoriaville. La faiblesse des prestations d'assurance-chômage—tout comme le piètre salaire du projet temporaire sur lequel ils ont été embauchés—est source constante d'insécurité financière au sein de leurs familles respectives. D'une discussion à l'autre, ils réalisent qu'un regroupement d'achats au niveau de leur épicerie permettrait une épargne appréciable. Ils en discutent avec d'autres personnes : le noyau s'élargit et permet de fonder le premier club coopératif de consommation dans la région des Bois-Francs.

Quinze ans plus tard, au delà de 70 nouvelles entreprises communautaires ont vu le jour. A ce moment, une cinquantaine de personnes handicapées, réunies en assemblée générale de fondation de leur association, reconnaissent la mise sur pied d'un atelier de réparation de fauteuils roulants comme une activité prioritaire pour répondre à leurs besoins. Au lieu d'importer une succursale ou une filiale d'une compagnie privée de Montréal qui effectue ce genre de travail, on choisit de développer les talents locaux de personnes handicapées elles-mêmes par le biais d'une entreprise autogérée axée sur le service—une coopérative de travail dont la majorité des membres sont, en fait, des personnes handicapées.

Depuis le début des opérations de cette coopérative de travail en réparation d'appareils para-médicaux, une demi-douzaine de nouveaux groupes ont ouvert leurs portes. Indubitablement, le développement communautaire — version Bois-Francs — va bon train!

Les demandes de tirés à part doivent être adressées à William A. Ninacs, C.P. 92, Victoriaville, PQ G6P 6S4.

Ces exemples illustrent avec éloquence le type d'intervention de développement communautaire pratiqué dans la région des Bois-Francs. Notons que celuici s'apparente au «community economic development» et au «développement local». A ce niveau, il s'insère dans un vaste mouvement international de décentralisation économique et politique:

Cette approche est susceptible d'engendrer ce que nous appelons un développement économique endogène, c'est-à-dire, qui émerge des forces vives du milieu et qui est la résultante d'un consensus social autour de la nécessité de se prendre en main et de se soustraire à la dépendance envers l'extérieur et, jusqu'à un certain point, envers les gouvernements (Morin, cité dans ANDLP & IFDEC, 1989, p. 277).

Il faut toutefois reconnaître certains traits distinctifs à l'intervention des Bois-Francs. L'objectif de cet article est précisément de décrire les caractéristiques particulières du développement communautaire dans cette région et de l'intervention qui lui est propre et d'identifier son impact. Il conclura en exposant les enjeux auxquels le mouvement communautaire se voit actuellement confronté.

# LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LES BOIS-FRANCS

Initié dans les années 60, suite à l'analyse de différents éléments de crise économique et des problèmes correspondants vécus par une partie de la population à revenu limité, de développement communautaire dans les Bois-Francs cherche à concilier des finalités sociales avec des impératifs économiques tenant compte des préoccupations environnementales, pacifistes, et culturelles.

En général, ce développement se concrétise par la mise sur pied d'entreprises communautaires à structure collective, soit des coopératives ou des compagnies sans but lucratif. Son histoire s'est développée autour des coopératives de consommation et des groupes populaires, autour des organisations communautaires de service ainsi que celles issues du mouvement des femmes et du mouvement des personnes handicapées. La volonté d'intégrer l'ensemble du réseau communautaire dans une stratégie de relèvement social—telle qu'articulée et organisée par le Centre de relèvement et d'information sociale<sup>4</sup>—s'est manifestée dès le début et a suscité des collaborations étroites entre les différentes entreprises communautaires de la région.

Cette préoccupation de ne pas dissocier les coopératives des autres organisations communautaires semble être propre aux Bois-Francs. Dans le contexte québécois, le secteur coopératif de base<sup>5</sup> et le secteur communautaire sont considérés comme étant deux pôles distincts—pour plusieurs, disparates—en matière de développement. Cependant, dans les Bois-Francs, on les considère comme faisant partie d'une même famille: ce qui les unit c'est l'adhésion aux valeurs communes—pas n'importe quelles valeurs, mais celles qui ont un fondement collectif—et la détermination de les mettre en pratique.

Dès le début, les premières organisations sont issues d'une volonté populaire de trouver des alternatives au mode de production-consommation axé sur le capital et le profit privé, l'augmentation des besoins, la surconsommation, et l'endettement. D'autres apparaissent par la suite, émanant soit des mouvements des femmes, des personnes handicapées, et de solidarité internationale, soit des courants alternatifs, écologistes, et pacifistes. Plus récemment, de nouveaux groupes apparaissent à partir des problèmes spécifiques des jeunes, des personnes âgées, et des personnes à leur retraite. Ailleurs au Québec, on retrouve aussi des organisations communautaires répondant aux besoins des communautés culturelles, des immigrants et des immigrantes, des analphabètes, et des communautés autochtones. Si le départ de chaque entreprise communautaire lui est propre, il est toujours issu d'une volonté populaire de répondre à un besoin collectif par le regroupement.

Dans les Bois-Francs, à la fin de 1989, on retrouve au-delà de 80 entreprises communautaires touchant plusieurs facettes de la vie quotidienne telles:

- l'alimentation (clubs coopératifs de consommation, coopératives d'aliments naturels, boucherie coopérative);
- le logement (coopératives d'habitation, sociétés d'habitation sans but lucratif, association de locataires);
- l'emploi (services d'intégration et de réintégration du marché du travail pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, regroupement de sans emploi);
- la culture et les communications (coopérative de théâtre, télévision communautaire, revue de presse);
- la santé (groupes d'entraide sur l'allaitement maternel, la santé mentale des femmes, le SIDA);
- la garde d'enfants (garderies, halte-garderies, services de garde en milieu familial);
- la consommation et le crédit (association de défense de droits);
- les besoins spécifiques des femmes (centre des femmes, associations de familles monoparentales);
- les besoins spécifiques des jeunes (maison des jeunes, résidence pour sans abri, services de dépannage et d'hébergement, restaurant populaire, travaux compensatoires);
- · les besoins spécifiques des parents (groupe d'entraide);
- les besoins spécifiques des personnes âgées (centres d'action bénévole [repas à domicile, accompagnement], coopérative funéraire, dépanneur coopératif);
- les besoins spécifiques des personnes handicapées (associations de promotion et de défense de droits, atelier de production d'objets de rotin, loisirs adaptés, réparation d'équipement, services de transport adapté);
- la violence (services de prévention d'agressions envers les enfants, centre d'hébergement pour familles victimes de violence conjugale, ressource pour hommes aux réactions violentes);
- la récupération, le recyclage, et le réemploi (association de promotion, centres de récupération, organisations de recyclage ou de réemploi de meubles, de nourriture, et de vêtements);
- · l'environnement (coalition pour la qualité de vie et l'environnement);
- l'entrepreneurship (groupes de soutien aux initiatives jeunesse, groupe-conseil pour la mise sur pied de coopératives et de compagnies sans but lucratif);

- la solidarité internationale (association de promotion, section locale d'Aministie internationale);
- et d'autres (services de dépannage des pauvres et des sinistré(e)s, coopérative d'entretien d'édifices, centre de photocopie sans but lucratif).

Coopératives de consommation, d'habitation, de travail, garderies et centres de récupération, maisons de jeunes, maisons de femmes et j'en passe, la liste de ces entreprises communautaires peut sembler, à première vue, quelque peu hétéroclite: certes, une analyse démontre de nombreux points de convergence qui sont repris dans la définition suivante, proposée par la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (1987, p. 246):

# Une entreprise communautaire

- naît d'une initiative populaire, de la créativité des gens;
- vise à générer, pour la collectivité, des activités utiles ayant des retombées économiques tout en cherchant à concilier des finalités sociales aux objectifs économiques;
- vise une démarche collective en regroupant des gens autour d'un projet à réaliser;
- cherche d'abord à répondre aux besoins identifiés par ses membres;
- privilégie un cadre légal et une structure de participation démocratique (une personne = un vote);
- vise à faire participer ses membres à sa gestion;
- tend à promouvoir dans sa structure et dans sa pratique les valeurs de justice sociale visant l'élimination de la discrimination et de l'oppression;
- vise à collectiviser ses actifs tangibles et intangibles.

# L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

Afin de voir à la création d'organisations qui correspondent à cette définition et qui font la promotion et la mise en pratique des valeurs sous-jacentes, les
intervenants et les intervenantes du développement communautaire dans les BoisFrancs ont dû adopter une approche idéologique et fonctionnelle tout à fait
différente des grands courants de pensée traditionnelle. Sans avoir été clairement
définie, celle-ci a pris la forme d'une stratégie axée sur un ensemble de principes
dont le fondement implicite était celui de l'action catholique des années 60, en
particulier le «Voir — Juger — Agir» de la Jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.).6
Au niveau idéologique, l'inspiration principale se trouvait intuitivement chez
Alinsky (1976) et Schumacher (1973) quoique d'autres expériences l'ont certainement influencée.<sup>7</sup>

Il en est résulté une intervention différente, une intervention communautaire. Cette intervention communautaire a été définie par la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (1990, pp. 26-27) dans les termes suivants:

D'abord, c'est dans l'intervention qui leur est propre que les organisations communautaires se distinguent à la fois du réseau de la santé et des services

#### L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE: UNE ALTERNATIVE

sociaux ainsi que des autres associations dites «volontaires». L'intervention communautaire possède les caractéristiques suivantes:

- une vision globale de la santé et du bien-être des personnes et de la société et donc la conviction profonde que le contexte économique, politique, social, culturel, et écologique dans lequel les gens vivent, constitue un des déterminants majeurs et principaux de leur état de santé et de bien-être, d'où une divergence avec tous ceux et celles pour qui l'individu est le seul et unique responsable de son mieux ou mal être;
- une approche globale qui tient compte de toute la personne et non pas de son seul problème, fut-il médical, social, économique, ou autre et donc une opposition à la médicalisation forcée et à la bureaucratisation à outrance incluant un refus de se laisser enfermer dans des programmes au détriment de son action;
- elle naît d'une initiative populaire, de la créativité des gens avec une capacité de répondre de façon différente à de nouveaux besoins et avec une recherche de voies plus respectueuses de l'autonomie et de la dignité des personnes;
- une vision plus égalitaire des rapports entre intervenants/intervenantes et usagers/usagères ou bénéficiaires liée à une croyance qu'une véritable approche thérapeutique (quels que soient le problème et la personne impliquée) repose sur la solidarité et non pas sur la domination du savoir, du pouvoir, de l'institution;<sup>8</sup>
- une opposition au service vu comme une fin en soi sachant d'expérience que le service seul, même humain, même chaleureux, même novateur, à partir du moment où il est installé et devient une fin en soi, ne comporte plus les mêmes capacités de transformation;
- une démarche collective en regroupant des gens autour d'un projet à réaliser et donc des pratiques différentes d'exercice du pouvoir qui se traduisent en formes diversifiées de démocratie directe et participative dans lesquelles les personnes impliquées prennent en charge collectivement des réponses à leurs besoins;
- un désir de faire advenir une société plus égalitaire, étant habitée d'un projet d'une société nouvelle débarrassée de la pauvreté, du sexisme, des logiques technocratiques, des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie.

Mises ensemble, ces caractéristiques décrivent une intervention différente qui n'est pas une intervention sociale alternative mais bel et bien une alternative à l'intervention sociale ou économique ou sanitaire ou autre!

Lorsque le communautaire intervient dans le domaine économique, son action revêt les mêmes particularités que celle pratiquée dans le domaine social. Et son intervention au niveau pédagogique—appelée «éducation populaire»—possède les mêmes caractéristiques aussi.

Voici, en plus de détail, certaines composantes de cette pratique :

### Le souci d'un fonctionnement démocratique

Fondement même de l'action communautaire, la démocratie se retrouve dans la prise en charge collective par la base<sup>9</sup> et chose certaine, il n'y a pas de communautaire sans cette recherche de «démocratie participative». Les structures légales préconisées sont donc presque exclusivement la coopérative ou la compagnie sans but lucratif.

En matière organisationnelle, l'autogestion est préconisée pour les organisations où le nombre de membres est limité. Pour les autres, on souhaite une cogestion incorporant un processus décisionnel consensuel. Dans un cas comme dans l'autre, on tente de réduire le plus possible toute forme d'hiérarchisation. De plus, les règlements de régie interne, le plan d'organisation fonctionnelle, et même l'animation des activités et des structures doivent encourager ce fonctionnement démocratique et cette prise en charge collective et collégiale.

### L'identification des besoins

Par leurs liens directs avec les communautés, les entreprises communautaires ont un rôle d'éclaireur au niveau de l'identification des besoins et ont la volonté d'y répondre avec une priorité envers les besoins spécifiques vécus par les gens moins favorisés: le parti-pris n'est pas déguisé. Cette analyse s'insère dès l'étude de marché ou dès l'élaboration des premières prévisions budgétaires. Il va de soi que ce n'est pas une pratique courante de développement économique. Qui plus est, il en découle un refus d'accepter l'accroissement de la consommation ou la stimulation de besoins latents ou artificiels comme moteur de l'économie, ce qui rejoint les préoccupations d'un développement alternatif préconisé par le mouvement écologique.

### La promotion des valeurs alternatives

Le communautaire est porteur de valeurs alternatives dans lesquelles la prise en charge et l'autonomie (individuelle et collective) prennent une importance prépondérante sans toutefois négliger celles liées à la justice sociale (qui se retrouvent dans les préoccupations et les revendications de certains mouvements tels le mouvement des femmes, des personnes handicapées, et de solidarité internationale ou encore celles des courants écologistes et pacifistes).

L'intégration de ces valeurs alternatives doit dépasser le simple discours et elle doit se retrouver dans les pratiques quotidiennes. La structure intersectorielle de regroupement dans les Bois-Francs facilite cette démarche tout en garantissant que les pratiques demeurent collées aux revendications. La dichotomie «groupe de pression versus groupe de service»<sup>10</sup> devient moins problématique dans un tel contexte quoiqu'elle reste toujours présente. Le débat persiste et c'est justement cette réalité qui exige l'organisation d'une formation continue adaptée aux besoins.

Notons, qu'implicite dans tout ceci, se retrouve le rejet de la bureaucratisation, du professionnalisme à outrance, et du non-engagement stérile par crainte de manque d'objectivité, ce qui n'exclut toutefois pas la compétence et la rigueur.

### La formation dans l'action

En lien avec ces valeurs, on reconnaît l'importance de se donner une formation continue qui est une éducation globale et non pas une éducation morcelée ou fragmentée: une formation adaptée à une pratique et fondée sur l'actualité, qui porte souvent le nom «éducation populaire». Cette pédagogie informelle fait de chaque événement et de chaque activité une démarche d'apprentissage et de réflexion critique dans le but de susciter une prise de conscience collective, sociale, ou politique selon le degré d'évolution des individus ou des groupes concernés.

Si l'approche revêt un caractère de souplesse, l'intervention dans les Bois-Francs est loin d'être anarchique. Les activités structurées pullulent: sessions de formation, conférences, ateliers de réflexion, rencontres de concertation, bulletin de liaison, et d'autres.

#### Le militantisme

C'est l'engagement militant, c'est-à-dire la participation active pour une cause, qui caractérise le communautaire et qui lui a assuré une continuité d'action dans les Bois-Francs—comme ailleurs—depuis plus de 20 ans. La cause est parfois floue mais on y retrouve sans contredit une recherche d'un projet de société différente axée sur l'élimination des inégalités sociales. Au-delà du simple bénévolat ou de l'altruisme, sans les minimiser pour autant, c'est le militantisme qui distingue l'implication des personnes dans le communautaire.

Cet engagement fait en sorte que les individus, en dehors de leur milieu d'action collective, assument dans leur vie privée les principes et les revendications mis de l'avant par le milieu communautaire. Le comportement individuel doit être touché et même se voir modifié en fonction de ces principes; autrement, ils perdent leur crédibilité par le fait d'être impraticables.

On y retrouve aussi quelques approches économiques plus traditionnelles: l'élimination de l'intermédiaire entre le bénéficiaire/membre/client et le fournisseur, la réduction des frais d'opérations par la recherche d'economies d'échelle, etc. Néanmoins, la cohabitation du conventionnel (e.g., adoption de saines pratiques de gestion) et de l'alternatif (e.g., axer l'évaluation sur des valeurs sociales) est quelque peu inusitée dans une perspective orthodoxe de développement. Sans être exclusif aux Bois-Francs, ce mélange inhabituel est beaucoup plus visible ici qu'ailleurs.

Il en émerge un concept d'«entreprise communautaire». Il ne s'agit pas ici d'une bifurcation corporatiste ou d'un rapprochement avec le système capitaliste traditionnel. Il faut y voir plutôt une tentative d'expression de l'alliance de l'impératif économique (aussi minime soit-il) avec les finalités sociales ainsi qu'une reconnaissance de l'entrepreneurship collectif. Cette notion suppose une organisation de la production des biens ou des services et l'appropriation des techniques et des outils d'une saine gestion («entreprise») dont l'efficience et l'efficacité sont mesurées par l'atteinte d'objectifs sociaux («communautaire»). Il ne faut surtout pas confondre cette idée avec celle d'une compagnie capitaliste traditionnelle à visage un peu plus «humain».

Un exemple concret: la prise en charge d'un édifice voué à la démolition se fait à partir de principes établis par toutes les entreprises communautaires membres de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs avant l'étude de préfaisabilité. Ces principes exigent, entre autres, que l'édifice serve à l'ensemble du communautaire et non seulement aux locataires. Les études, l'organisation, et les rénovations se font en moins d'un an: la Place communautaire Rita-St-Pierre, d'une superficie de 62 750 pieds carrés, abrite à l'été 1989 au-delà de 35 entreprises communautaires vouées à l'amélioration de la qualité de vie de toute la population des Bois-Francs ainsi que quelques locataires du secteur privé. La gestion, assumée par la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, a une préoccupation d'animation parallèle à l'administration.

Ce projet novateur a permis la consolidation des opérations des organismes par la rationalisation de l'utilisation de locaux, l'organisation de services collectifs, et l'application d'une politique de tarification qui tient compte de la capacité de payer. Le partage d'informations, d'expertises, et de ressources est rendu possible par la proximité des différents groupes. De plus, la réouverture du restaurant populaire, l'organisation de trois nouvelles entreprises communautaires — dont une résidence pour jeunes sans abri, une halte-garderie, et une coopérative de travail en entretien ménager — et l'expansion de certaines activités ont déjà créé plusieurs nouveaux emplois permanents.

Il faut voir ici que la dimension vraiment alternative de l'expérience des Bois-Francs réside dans cette solidarité intersectorielle qui puise son inspiration dans des valeurs communes et qui amène à des concertations nombreuses et fréquentes des entreprises communautaires. Somme toute, on y retrouve une démarche à contre-courant des valeurs contemporaines de surconsommation, de matérialisme, et d'individualisme.

Un dernier constat majeur s'impose avant de conclure cette section, soit le rejet de toute forme de planification de haut en bas. Le succès du communautaire dans les Bois-Francs — ici aussi, comme ailleurs — a toujours été directement proportionnel à sa capacité de répondre aux besoins identifiés et celle-ci dépend de son enracinement dans le milieu «populaire». A ce niveau, le communautaire n'est pas différent des meilleurs compagnies capitalistes qui demeurent près des besoins de leurs clientèles. Implicite toutefois dans ce constat est le rejet autant du centralisme démocratique des partis marxistes-léninistes que de la planification centralisée en général, qu'elle soit préconisée par un Etat socialiste ou par un gouvernement conservateur ou par un regroupement quelconque.

La surprenante tolérance des allégeances variées que l'on retrouve dans les Bois-Francs repose sur le fait que chaque entreprise communautaire doit se retrouver à quelque part dans la définition acceptée par le milieu. Quoiqu'il en soit, pour les intervenants et les intervenantes, leur action se résume en un manifeste d'une phrase: une solution collective à un besoin collectif.

# L'IMPACT DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LES BOIS-FRANCS

Dans les Bois-Francs, entre l'été 1984 et l'été 1988, 11 32 nouvelles entreprises communautaires ont vu le jour.

Les secteurs principaux de croissance ont été les coopératives d'habitation, les garderies et les services de garde, ainsi que les services en général.

Voici quelques données pertinentes:

(au 31 mars)	1984	1986	1988
Revenus annuels <sup>12</sup>			
<ul><li>subventions</li><li>autres</li></ul>	n/d n/d	\$ 2 233 000 5 016 000	\$ 3 278 000 6 312 000
Total	\$ 5 600 000	\$ 7 249 000	\$ 9 590 000
Actifs nets	\$ 2 253 000	\$ 3 536 000	\$ 6 458 000
Emplois permanents			
temps complet     temps partiel	n/d n/d	151 28	197 63
Total	94	179	260
Masse salariale annuelle	\$ 1 072 000	\$ 1 773 000	\$ 3 213 000

### Notons les variations:

- augmentation du nombre d'emplois permanents de 94 à 260, soit une augmentation de 177 %;
- augmentation des revenus annuels de 71 % pour arriver à \$ 9,6 millions;
- augmentation de la masse salariale (annualisée) de 200 % pour arriver à \$ 3,2 millions;
- augmentation des actifs nets gérés de 187 % pour arriver à \$ 6,5 millions.

De plus, les statistiques ci-dessus n'incluent pas les projets d'emplois temporaires (tels le programme fédéral de développement de l'emploi, l'article 25, etc.). Au 31 mars 1988, le communautaire encadrait au moins 34 projets temporaires sur lesquels travaillaient 104 personnes et qui représentaient un montant total de \$ 476 259.

Ce sont des chiffres comme ceux-ci qui malheureusement valident l'action du communautaire dans les Bois-Francs et lui accordent une certaine reconnaissance auprès des paliers gouvernementaux et institutionnels. On dit «malheuheusement», car, pour le communautaire des Bois-Francs, les mesures économiques traditionnelles ne peuvent pas et ne doivent pas traduire la portée de son intervention qui n'est pas orientée vers le développement économique. Par exemple, dans une coopérative de consommation, l'objectif est la réduction de la facture d'épicerie hebdomadaire pour ses membres. Il en découle que l'augmentation du chiffre d'affaires—une façon reconnue de mesurer la croissance économique—indiquerait que le coût du marché augmente (tenant compte d'un nombre constant de membres). Dans un tel contexte, on ne peut pas parler de l'amélioration de la situation des membres, malgré qu'un indicateur économique

soutienne le contraire : on ne peut donc pas chercher aveuglément des unités de mesure qui ne tiennent pas compte des particularités de ce secteur.

L'intervention est plutôt orientée vers les finalités sociales. Certes, les instruments de mesure à ce niveau sont quasiment inexistants et peu de ressources sont disponibles pour effectuer des recherches dans ce sens.

Alors, comment mesurer l'impact social de la panoplie de services sur la qualité de vie de la population en pensant que chaque intervention améliore le bien-être quotidien des citoyens et des citoyennes qui reçoivent ces mêmes services? Et comment mesurer l'impact social sur les personnes qui les dispensent, tenant compte de toutes les valeurs sous-jacentes à leur action et de la formation qu'elles se donnent à même leur action? Et comment mesurer l'impact social sur les 9 244 membres des entreprises communautaires qui ont une communication régulière avec leur organisme? Finalement, comment mesurer le rôle de prévention, joué surtout par les groupes populaires et de services, ainsi que le rôle de suppléance à l'Etat? (Notons que ces rôles confèrent au communautaire un lien direct avec les structures civiques et ce, à tous les niveaux gouvernementaux.)

Au niveau de l'impact social donc, point de statistiques ou de ratios. Certes, il est toutefois possible d'affirmer que les groupes opèrent tout près des gens, collés à leurs besoins, et que l'impact se mesure principalement par les personnes qui ont recours aux services et qui y retournent et plus encore, par l'implication de plusieurs de ces bénéficiaires au sein même des organismes qui leur ont rendu service.

La ville de Victoriaville l'a en quelque sorte reconnu lorsqu'elle a cédé l'ancien centre administratif d'Hydro-Québec au communautaire des Bois-Francs (ce qui est devenu la Place communautaire Rita-St-Pierre). De par ce geste, elle a su concrétiser la perception du rôle de l'Etat tant souhaité par le communautaire, soit celui d'être un pourvoyeur de ressources pour les groupes et les entreprises communautaires afin qu'ils puissent faire leur travail.

Le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec a, de son côté, probablement comptabilisé quelques études car ses nouvelles orientations affirment l'impact des organisations communautaires;

Le mouvement communautaire actuel n'est plus confiné aux réseaux traditionnels qui l'alimentaient jadis. Il repose également sur de nouvelles solidarités d'intérêts et de valeurs qui prennent forme autour de choix culturels, de styles de vie, de problèmes communs à résoudre ou de besoins à satisfaire, de droits à faire valoir.

Les organismes communautaires participent aujourd'hui à la prestation directe de services et à l'affirmation des communautés. Ils proposent, en fait, un renouvellement et une diversification des approches et des moyens d'action. Du même trait, ils réhabilitent des modes d'interaction sociale et des valeurs peu compatibles avec les exigences et les contraintes dont le réseau public doit souvent tenir compte dans ses interventions. L'entraide et l'assistance côtoient chez eux la promotion et la défense des droits, activités qui, toutes, visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes et des collectivités.

Enfin, l'action volontaire donne un souffle neuf au fonctionnement démocratique de la société québécoise puisqu'elle suppose une redéfinition des rapports entre les communautés et l'Etat. L'ampleur, la qualité et l'originalité de sa contribution témoignent en effet de l'impossibilité d'interpréter la santé et le bien-être à travers le seul prisme des interventions publiques (Ministère de la santé et des services sociaux, 1989, p. 81).

A cet égard, il est important de noter la différence entre les entreprises communautaires et les services municipaux ou gouvernementaux. Chacune d'elles est indépendante, privée et fonctionne avec ses instances élues : dans les Bois-Francs, au 31 mars 1988, 531 personnes siégeaient sur les différents conseils d'administration, dont 55 % étaient des femmes. Il s'agit là d'une pratique de démocratie représentative, car ces personnes ont été choisies lors des assemblées générales annuelles : ces dernières sont, dans les faits, des forums de démocratie directe où s'exerce la prise en charge par les membres.

De plus, l'approche est différente de celle que l'on retrouve dans les institutions gouvernementales : l'intervention du communautaire se fait obligatoirement dans une optique de prise en charge et de développement de l'autonomie et non pas dans une simple perspective de service.

En résumé, de la réduction des coûts sociaux, en particulier au niveau de la santé publique, du support durant les périodes économiques difficiles et durant les conflits de travail, de l'amélioration de l'autonomie individuelle à la capacité de gérer des actifs (et de comprendre le sens du mot!), de l'intégration sociale à la réintégration sociale, l'impact social du communautaire se fait sentir partout sans pour autant être «mesurable» ou même se faire voir par la grande majorité des gens. Pourtant ses interventions touchent tellement de facettes de la vie quotidienne, de la naissance à la mort!

# LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LES BOIS-FRANCS

Les enjeux pour les entreprises communautaires? La Corporation de développement communautaire des Bois-Francs en voit plusieurs. En voici quelques-uns sans aucun ordre de priorité:

- l'enjeu de la concertation: comment s'organiser pour s'assurer que le développement d'une entreprise communautaire ne brime pas le développement d'une autre, que l'autonomie des organisations et la prise en charge par les membres soient respectées dans les deux groupes;
- l'enjeu de la réponse à de nouveaux besoins: comment intégrer les futurs groupes qui surgiront pour répondre à d'autres besoins tout en s'assurant, sans ingérence, de la mise en pratique des valeurs sur lesquelles l'intervention communautaire repose;
- l'enjeu de la reconnaissance : comment l'atteindre sans compromettre ses principes et comment l'assumer sans compromettre ses principes;
- l'enjeu du développement : comment répondre aux invitations plus fréquentes de participer au développement de sa communauté, ne serait-ce qu'au niveau de la concertation locale ou sous-régionale des différents agents socioéconomiques;
- · l'enjeu de la dépolitisation: comment faire pour maintenir une expertise

technique et une amélioration des services tout en sauvegardant sa mission d'avant-garde politique et de critique positive.

L'action communautaire dans les Bois-Francs cherche depuis fort longtemps à répondre à ces interrogations.

### L'enjeu de la concertation

En juin 1984, le milieu communautaire des MRC d'Arthabaska et de l'Erable s'est doté d'une structure d'aide technique, de concertation, et de services en mettant sur pied la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs. Cet événement en soi reflète une maturité de développement assez considérable. Aujourd'hui, au 31 décembre 1989, elle regroupe:

- · 23 groupes populaires et de services;
- · quatre groupes de femmes;
- · 13 coopératives (consommation, habitation, travail);
- 18 organismes associés;
- · 16 individus associés.

Au congrès d'orientation de 1988, les membres de la Corporation ont davantage précisé ses objectifs et, de par l'énoncé de l'objectif global, ont réitéré à la fois leur engagement à une transformation sociale et leur volonté d'y parvenir par la mise en commun et la concertation:

# OBJECTIF GLOBAL DE LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS

Dans le but de faire reconnaître et promouvoir les valeurs communes qui sont les assises d'une alternative sociale, articuler le projet communautaire dans la région des Bois-Francs par:

- · la mise en commun des connaissances,
- · la concertation,
- l'élaboration de politiques communes, de stratégie, et de représentation politique,

ce qui confère un rôle de leadership et de pression politique à la Corporation.

En soi, cette reformulation de la raison d'être de la Corporation et du rôle qu'elle doit jouer illustre sans équivoque la volonté du communautaire dans les Bois-Francs de participer activement au développement de sa région et ce, dans une perspective de transformation sociale. De plus, l'identification d'attentes moins «techniques» et beaucoup plus «politiques» témoigne d'une maturité et d'une effervescence qui contredit le profil d'un secteur stagnant sinon moribond, tel que défini dans la majorité des médias.<sup>13</sup>

Pour assumer ses mandats, la Corporation a dû mettre sur pied des services pour ses membres et mener diverses actions tant auprès des différents paliers gouvernementaux qu'auprès des intervenants et des intervenantes des établissements et des institutions de la région. Ses services de soutien direct s'adressent directement aux entreprises communautaires existantes prises individuellement dans le but de leur permettre d'améliorer leur fonctionnement et ce, à tous les niveaux et toujours en fonction des valeurs. A titre d'exemple, notons que les services de consultations ont permis à plusieurs groupes d'intégrer des techniques de gestion moderne (e.g., comptabilité avec comparaisons au budget, méthodes objectives de sélection du personnel, graphisme intégré aux publications, utilisation de l'informatique, etc.) ou de devenir propriétaires de leurs locaux. Elles ont permis à d'autres d'éviter des situations qui auraient pu provoquer une cessation de leurs opérations ou des mises à pied. Par le fait même, la Corporation a contribué directement au maintien d'au moins une vingtaine d'emplois dans la région.

Les autres actions de la Corporation visent le «réseau des entreprises communautaires», plus particulièrement dans les Bois-Francs, mais elles ont aussi un effet important dans la région Mauricie/Bois-Francs/Drummond et même dans la province et ailleurs au Canada. On y retrouve la gestion d'une police d'assurance-collective, des regroupements d'achats, un bulletin de liaison mensuel (incluant un calendrier des activités), un centre de documentation, des sessions de formation, des ateliers de réflexion, et la production et la distribution de diverses publications.

Ces mêmes services de soutien direct et indirect sont aussi disponibles aux nouvelles entreprises communautaires en formation et en démarrage. La Corporation a donc un contact perpétuel avec l'ensemble du milieu communautaire, ce qui lui permet de jouer un rôle de première ligne en matière de concertation. Lorsque, par exemple, les promotrices d'une nouvelle garderie en milieu de travail ont demandé l'aide technique de la Corporation, cette dernière a organisé des rencontres de concertation de tous les services de garde (garderies, haltegarderie, milieu familial, milieu scolaire) de la municipalité pour s'assurer d'un développement cohérent dans ce secteur et d'une entraide entre les différents groupes. Selon l'Office des services de garde, ce genre de concertation serait une première au Québec.

# L'enjeu de la réponse à de nouveaux besoins

La Corporation offre des services en matière de création de coopératives de tout genre — plus particulièrement de coopératives de travail — et de compagnies sans but lucratif. Elle a directement été responsable de la création de quatre entreprises communautaires, incluant deux coopératives de travail, et elle a aussi intégré dans sa propre structure un centre de reproduction sans but lucratif ainsi que l'édifice communautaire. Il va de soi que les nouvelles entreprises communautaires mises sur pied par la Corporation reçoivent un encadrement particulier.

Selon l'expérience de la Corporation, on s'assure de la mise en pratique des valeurs sur lesquelles l'intervention communautaire repose par la formation et c'est ainsi que de nombreuses activités de formation sont organisées par la Corporation. Celles-ci vont de l'apprentissage académique formel au niveau col-légial<sup>14</sup> à l'organisation d'ateliers de réflexion semi-annuels ou de sessions de formation ponctuelles.

Qu'est-ce que cela peut donner? Un exemple parmi tant d'autres : le travail préparatoire au Forum régional de l'emploi vers le plein emploi. 

La Corporation a organisé une session de formation suivie d'un atelier de réflexion sur le plein emploi, ce qui a permis à la quarantaine de personnes qui ont participé :

- de faire des liens entre ce thème et l'appauvrissement au Québec;
- de se former, d'échanger et de réfléchir sur la question du plein emploi;
- d'identifier des revendications basées sur des pratiques et les effets sur les usagers et les usagères des services;
- de partager les expertises techniques et les connaissances;
- de planifier une participation au Forum à la fois articulée et organisée.

### L'enjeu de la reconnaissance

Le communautaire des Bois-Francs a fait ses preuves et n'a rien à voir avec un «projet pilote». De plus, la démonstration a été faite que l'apport de ce secteur complémentaire au secteur économique est reconnu par les instances régionales et locales ainsi que par une partie croissante de la population en général («Le mouvement communautaire», 1987).

La reconnaissance de l'intervention communautaire n'est toutefois pas acquise, ni au niveau provincial, ni au fédéral. A titre d'exemple, en ce qui a trait au financement de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs,

... l'absence d'une participation financière récurrente du gouvernement provincial en complémentarité avec les secteurs municipaux et coopératifs malgré une recommandation sans équivoque de la Conférence socioéconomique 04 (Mauricie/Bois-Francs/Drummond) témoigne avec éloquence de l'impossibilité du Ministère de la santé et des services sociaux de reconnaître l'innovation dans son propre domaine (Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, 1990, p. 37).

Il faut reconnaître que l'Etat demande de plus en plus aux organisations communautaires de jouer un rôle croissant dans la prestation de services, sans l'assurance d'un financement adéquat. Klein (1989) va plus loin, affirmant que l'Etat finance les groupes à même des programmes de subvention à la création d'emploi, ce qui a comme conséquence d'associer le mouvement associatif à la gestion du travail précaire et de détourner les groupes de leurs propres objectifs. Les mouvements sociaux sont à la fois encadrés et autonomes et cette coexistence d'autonomie et d'encadrement semble être une caractéristique importante du mode postkeynésien de régulation.

Cette conclusion se confirme dans la situation vécue par les entreprises communautaires des Bois-Francs. L'encadrement étatique, certes, n'est toutefois pas lié au financement par programmes tout court. L'intervention communautaire n'est pas et ne peut pas être limitée à un seul domaine. On ne doit donc pas essayer de l'«encarcaner» dans un seul programme, dans un seul secteur d'activités et le mouvement communautaire dans les Bois-Francs lutte contre ce mode de financement sans, cependant, avoir développé d'alternative jusqu'à maintenant.

# L'enjeu du développement

Depuis plusieurs années, le communautaire des Bois-Francs a été consulté en rapport avec des projets spécifiques de développement. Cependant, depuis environ 1984, il est invité à participer activement comme partenaire à part entière au niveau de la concertation locale ou sous-régionale des différents agents socio-économiques sur une multitude de dossiers. A titre d'exemple, la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs figure parmi les membres du Comité d'aide au développement des collectivités où elle a récemment présenté quelques idées dans un objectif d'amélioration de la situation économique de sa région. Le rapport en question a été préparé en concertation avec un nombre restreint de ses membres.

Un autre exemple: la gérance, par la Corporation, du siège réservé aux entreprises communautaires à la Conférence socio-économique 04 (Mauricie/Bois-Francs/Drummond). Entre l'été de 1988 et le printemps de 1989, les projets présentés dans le cadre de cet événement ont dû franchir plusieurs étapes: le colloque de zone, l'analyse par les groupes de travail sur les secteurs prioritaires, l'étape cruciale du Forum régional, et finalement, le Sommet socio-économique. Des plus de 350 projets au départ, il n'en restait que 90 au Sommet — dont pas moins de huit de communautaire, et de ceux-ci, trois avaient un lien direct avec des membres de la Corporation: tous les huit ont eu, à toutes fins pratiques, une réponse positive lors du Sommet socio-économique. Une réussite extraordinaire pour le communautaire à tous points de vue!

# L'enjeu de la dépolitisation

Le défi de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs est celui de maintenir, à travers ses nombreuses activités, une analyse critique de l'évolution de la société en rapport avec le milieu communautaire et de l'évolution des entreprises communautaires comme telles. Ici, pas n'importe quelle analyse, mais une analyse bien fondée sur les valeurs communes qui sont les assises d'une alternative sociale.

Jusqu'à maintenant, la Corporation s'est retournée périodiquement vers ses membres pour valider son orientation. Un bel exemple est celui de son dernier congrès d'orientation. Le 3 juin 1988, avant l'assemblée générale annuelle et le congrès en question, la Corporation n'avait qu'un plan d'activités et les objectifs de sa charte pour la guider. Deux jours plus tard, elle s'est retrouvée avec un objectif global reformulé et une priorité à court terme et un axe d'intervention et 17 objectifs spécifiques.

La Corporation s'est aussi souvent tournée vers l'extérieur. Un exemple extraordinaire demeure l'organisation, par la Corporation, du colloque provincial sur le développement communautaire. Cet événement de concertation et de débat sans précédent dans la province, a réuni, à Victoriaville, pendant trois jours en octobre 1986, au-delâ de 400 personnes des quatre coins du Québec.<sup>17</sup>

. . . on peut au moins faire le constat d'une relance du mouvement populaire et communautaire depuis quelques années : changement de mentalité et d'attitudes, ouverture sur de nouvelles questions, coalitions locales et régionales plus fréquentes, investissement dans de nouveaux champs d'intervention.

Révélateur à cet effet, le colloque de Victoriaville marque peut-être un tournant (Favreau, 1989, p. 47).

Confronté à un monde qui rejette des valeurs collectives au profit des valeurs individualistes et devant l'absence d'une proposition d'un projet de société plus juste et plus équitable, l'enjeu principal auquel le communautaire a à faire face, c'est bien sa propre survie.

### EN CONCLUSION

Le Festival international de musique actuelle, le les audiences de la Commission populaire itinérante, le déménagement à Victoriaville d'organismes à caractère régional, les nombreux articles dans diverses publications sont autant de manifestations qui illustrent d'une autre façon l'impact du communautaire des Bois-Francs et génèrent sans aucun doute des retombées économiques et sociales dans cette région. . . .

Son développement «holistique» repose sur des valeurs telles la prise en charge et l'autonomie, le partage et la prévention, la préservation et la conservation, la récupération, le recyclage et le réemploi. Le communautaire dans les Bois-Francs ne craint donc pas de s'inscrire en opposition au modèle social et économique de l'Etat et de l'élite en proposant une alternative, soit une économie d'équilibre plutôt que de croissance (Ninacs, 1989, p. 51).

La relation entre ce type de développement dans les Bois-Francs et la santé mentale de la population n'a jamais été étudiée objectivement. On a souvent interrogé le mouvement communautaire des Bois-Francs sur l'absence notoire de ressource alternative en santé mentale et d'association de défense de droits sociaux et on a essayé vainement d'y établir une corrélation avec l'état de santé mentale de la population. On n'a pas trouvé de réponse satisfaisante.

On peut tout de même faire le constat que le caractère préventif de l'intervention communautaire, en rapport avec l'isolement par exemple, et son impact sur le chômage et la qualité de vie ont une influence bénéfique sur le bien-être des personnes rejointes par son action.

L'articulation de la notion même de l'intervention communautaire comme alternative à l'intervention sociale est relativement nouvelle. Malgré ceci, l'expérience décrite tend à corroborer l'affirmation de Bennett (1987) suivant laquelle le développement économique communautaire peut être vu comme une réponse proactive à la doctrine destructive de culpabilité personnelle. Le lien semble être là, sans qu'il ait fait l'objet d'étude appronfondie dans cette région.

Etude ou non, pour la population des Bois-Francs, le développement communautaire offre, malgré ses faiblesses, un paradigme alternatif aux modèles existants dans sa recherche de justice sociale par la prise en charge collective et individuelle et à ce titre, mérite d'être étudié, évalué, et encouragé davantage.

#### NOTES

 La région des Bois-Francs est composée des municipalités comprises dans la MRC d'Arthabaska, dont les villes d'Arthabaska et de Victoriaville et la municipalité de Ste-

### L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE: UNE ALTERNATIVE

Victoire constituent ensemble l'agglomération urbaine principale, et la MRC de l'Erable, dont les villes de Plessisville et de Princeville sont les centres urbains les plus importants. Soit, une population totale de 83 635 personnes (1986) réparties dans 48 municipalités sur une superficie de plus de 3 400 km<sup>2</sup>.

- 2. «Community economic development (CED) is a citizen-initiated economic development strategy which seeks to revitalize the economy of low-income and marginal neighbourhoods and communities, both urban and rural, for the benefit of the most needy residents. It is a systematic and planned self-help intervention intended to reduce dependency and leakage, and to promote a community's economic self-reliance. Its principal objective is to assist consumers in becoming producers, users in becoming providers, and employees in becoming owners of enterprises. CED differs from other forms of economic and business development in that it targets economic activity to cooperatively revitalize economically underdeveloped and marginal communities for the benefit of such communities as a whole rather than a limited number of individuals. CED does not assume that market dynamics alone will resolve the economic problems of the aforementioned communities» (Sanyika, 1988, p. 2). Voir aussi Swack, M., et Mason, D. (1987).
- 3. «Le développement local se fait sur un mode différent de celui du macro développement. Comme lui, c'est un développement global, c'est-à-dire à la fois économique, culturel, social et politique mais il s'en distingue par ses quatre fondements étroitement liés entre eux: la valorisation des ressources locales dans l'intérêt collectif par un processus démocratique d'émancipation et de concertation et, dans une démarche partenariales (Association nationale pour le développement local et les pays [ANDLP] et Institut de formation en développement économique communautaire [IFDEC], 1989, p. 8).
- Organisé en 1972, le Centre de relèvement et d'information sociale (CRIS) a été le lieu d'organisation et d'articulation de l'action communautaire dans les Bois-Francs jusqu'à la fin des années 70.
- 5. Il n'est évidemment pas question ici des coopératives qui n'ont que des préoccupations principalement économiques, telles le mouvement Desjardins, les coopératives agricoles, et les mutuelles d'assurance. En général, il s'agit plutôt de coopératives de travail, de coopératives d'habitation, et de coopératives de consommation.
- Avec la Jeunesse étudiante catholique (J.E.C.), la J.O.C. constituait le fondement principal de l'action catholique au Québec durant les années 60.
- 7. Selon Louis Favreau (1989), l'inspiration idéologique de l'intervention communautaire au Québec prend appui sur les expériences de Saul Alinsky, de Ralph Nader, et de Martin Luther King, sur les traditions politiques de la gauche européenne, et sur une tradition chrétienne progressiste latino-américaine.

Dans les Bois-Francs toutefois, la question de la taille des organisations communautaires a souvent fait l'objet de discussion, surtout en rapport avec les coopératives de consommation, et les concepts avancés par Schumacher (1973) se sont trouvés mis en pratique.

- L'impact social des organisations communautaires est très bien décrit dans Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (juin 1989, pp. 59-75).
- 9. Cette notion se retrouve dans le mot anglais «empowerment».
- 10. La revendication des droits nécessite l'exercice d'une pression envers et même souvent contre des lieux de pouvoir. Plusieurs personnes croient que le fait d'offrir des services risque de compromettre ce genre d'action. «La récupération de l'action communautaire [par l'Etat] se fait par le biais de l'utilisation à peu de frais de nos services qui s'intègrent dans sa stratégie de privatisation des services publics. Il récupère nos services mais évacue nos idéologies. L'Etat gère le secteur communautaire de la même façon que le secteur privé en nous imposant des normes de rentabilité et d'efficacité. . . . Si nous nous contentons d'offrir des services comme ceux de l'Etat ou de l'en-

treprise privée il y a un danger de s'enliser dans la gestion de la pauvreté ou de la soustraitance. Par contre, si nous poussons plus loin notre vision critique de la société et notre projet social en gardant en tête nos valeurs et nos objectifs, nous pourrons continuer notre action et empêcher l'Etat de récupérer notre action» (Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, 1987, p. 172).

 Les quatre années correspondent aux années d'existence de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs. Des 77 entreprises communautaires répertoriées au 31 mars 1988, 40 étaient membres de la Corporation.

Il ne faut toutefois pas confondre l'impact du communautaire avec l'impact de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs. La Corporation a contribué directement à la création de quatre entreprises communautaires et aux emplois correspondants et ce, malgré que ses objectifs ne comprennent pas la création d'emplois ou le développement économique. La Corporation, en présentant ce portrait, n'a aucunement le désir de s'approprier les réalisations du communautaire dans son ensemble. Cependant, le dynamisme du communautaire est évident et on croit fermement que la Corporation y contribue largement par ses nombreuses activités et par le leadership qu'elle assume.

- 12. Il ne faut pas mesurer la santé du communautaire dans son ensemble par le simple pourcentage d'autofinancement: chaque secteur doit plutôt être analysé séparément. La source de ces données est la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs.
- 13. L'évolution politique devient encore plus évidente lorsqu'on compare l'objectif global formulé au congrès d'orientation avec les objectifs suivants, articulés quatre ans plus tôt dans la charte de la Corporation:
  - regrouper dans la région des Bois-Francs des entreprises coopératives et communautaires intéressées à promouvoir leurs intérêts économiques et sociaux et à participer au développement de la collectivité;
  - développer l'organisation communautaire dans la région des Bois-Francs par la concertation, la mise en commun des ressources, le partage des services entre les entreprises coopératives et communautaires, la formation, l'éducation populaire, et tout autre moyen jugé pertinent par ses membres ainsi qu'en suscitant la création d'entreprises de ce type dans des secteurs de biens et de services utiles à la collectivité;
  - susciter l'intérêt du milieu pour le développement communautaire en faisant connaître les ressources et réalisations des entreprises coopératives et communautaires existantes et en favorisant l'implication des membres de la communauté régionale;
  - promouvoir les intérêts socio-économiques de la région des Bois-Francs auprès des instances gouvernementales ou de tout autre organisme relié de près ou de loin à son développement.
- 14. Au début de 1987, la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs a signé un protocole d'entente avec le CEGEP de Victoriaville en vertu duquel la Corporation joue un rôle privilégié dans l'organisation des cours données dans le cadre du programme en organisation communautaire.
- 15. Le Forum pour l'emploi, activité provinciale qui s'est tenue à Montréal en novembre 1989, a été précédé par des forums régionaux, dont un pour la région 04, à Drummond-ville, le 14 avril 1989, sous le thème «l'emploi vers le plein emploi». Selon un document inédit de Marc-André Lemay (date inconnue), La solidarité pour l'emploi, un défi collectif à la mesure de notre projet de société, l'objectif du Forum pour l'emploi est «de promouvoir le développement d'attitudes et d'approches nouvelles et d'identifier des pistes d'action innovatrices et concrètes qui soient susceptibles de favoriser l'amélioration qualitative et quantitative de la situation de l'emploi au Québec» (p. 2).
- 16. Les conférences socio-économiques sont de vastes opérations de concertation qui ont

### L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE: UNE ALTERNATIVE

- maintenant lieu à tous les quatre ans dans chacune des régions. Axées sur la concertation entre les différents(es) intervenants(es) socio-économiques de la région et entre la région et le gouvernement provincial, elles ont pour but de définir les grands axes de développement régional et de présenter au gouvernement des projets conformes à ces axes de développement.
- Les actes du colloque sont disponibles auprès de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs.
- «Le Festival, c'est indissociable du mouvement communautaire, affirme son coordonnateur, Michel Levasseur», dans La Press (Roy, 12 septembre 1987). Voir aussi «Ces musiciens qui hantent Victo la marginale» (Cauchon, 3 octobre 1987).

### REFERENCES

- Alinsky, S. (1976). Manuel de l'animateur social. Paris: Editions du Seuil.
- Association nationale pour le développement local et les pays [ANDLP] et Institut de formation en développement économique communautaire [IFDEC]. (1989). Le local en action: Rapport du colloque international sur le développement local (Montréal 1988). Paris: Les Editions de l'Epargne.
- Bennett, E.M. (1987). Social intervention: Theory and practice. Dans E.M. Bennett (Ed), Social intervention: Theory and practice (pp. 13-28). Lewiston et Queenston: The Edwin Mellen Press.
- Cauchon, P. (1987, 3 octobre). Ces musiciens qui hantent Victo la Marginale. Le Devoir, p. 1.
- Corporation de développement communautaire des Bois-Francs. (1987). Fais-moi signe de changement: Les actes du colloque provincial sur le développement communautaire (Victoriaville 1986). Victoriaville, PQ: L'auteur (59, rue Monfette, local 130, Victoriaville, PQ G6P 1J8).
- Corporation de développement communautaire des Bois-Francs. (1990). Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales relatif à l'avant-projet de loi «Loi sur les services de santé et les services sociaux». Victoriaville, PQ: L'auteur (59, rue Monfette, local 130, Victoriaville, PQ G6P 1J8).
- Favreau, L. (1989). Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours — continuités et ruptures. Montréal: Le centre de formation populaire et Les éditions du fleuve.
- Klein, J.-L. (1989). Autonomie et dépendance. Relations, 548, 52-54.
- Lemay, M.-A. (date inconnue). La solidarité pour l'emploi, un défi collectif à la mesure de notre projet de société. Texte inédit.
- Ministère de la santé et des services sociaux. (1989). Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec — orientations. Québec: L'auteur.
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. (1989, juin). Les pratiques et l'impact social des groupes d'éducation populaire autonome du Québec. Montréal: L'auteur.
- Ninacs, W.A. (1989). Vingt ans d'expérience. Relations, 548, 47-51.
- Roy, P. (1987, 12 septembre). La culture, communautaire—Le théatre Parminou et le Festival de Musique Actuelle. La Presse, p. D2.
- Roy, P. (1987, 12 septembre). Le mouvement communautaire, une force à Victoriaville. La Presse, p. D1.
- Sanyika, M.K. (National Economic Development and Law Center). (1988). Program description for the certificate in community economic development studies — 1988. Document inédit.
- Schumacher, E.F. (1973). Small is beautiful. London: Abacus.
- Swack, M., & Mason, D. (1987). Community economic development as a strategy for social intervention. Dans E.M. Bennett (Ed), Social intervention: Theory and practice (pp. 327-347). Lewiston et Queenston: The Edwin Mellen Press.

### ENGLISH SYNOPSIS

# COMMUNITY INTERVENTION: AN ALTERNATIVE TO SOCIAL INTERVENTION

The paper describes the characteristics of the specific type of community development practised in the Bois-Francs region of the province of Quebec. In general, this action is rooted in the social movements of the '70s and '80s and manifests itself by the setting up of various community-based organizations. The numerous fields or markets in which the approximately 80 organizations are involved are identified with an indication of the particular type of organizations present in each sector.

These organizations are referred to as "community enterprises" by the community-development practitioners in the Bois-Francs and this concept is defined in the article. The intrinsic traits of a community enterprise are the following, as defined by the Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (1987):

- it is the result of a local initiative;
- it seeks to generate useful activities for the community as a whole along with some economic fallout, all the while trying to reconcile social finalities with economic imperatives;
- it is a collective undertaking, bringing people together around a project to be realized;
- it seeks, from the outset, to respond to those needs identified by its members;
- it has a democratic legal framework and organizational structure (one person = one vote);
- · it seeks to have its members participate in its management;
- it tends to promote, within its structure and within its practice, values of social
  justice which target the elimination of discrimination and oppression;
- · it seeks to collectivize its tangible and intangible assets.

The community-based organizations are in fact the result of a particular kind of intervention referred to as a community intervention. Community intervention is seen as an alternative to social intervention; it is akin to "community economic development" and "local development."

The essential characteristics of community intervention identified by the Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (1990) are presented as follows:

- it possesses a global vision of the health and welfare of people and of society, and therefore the profound conviction that the economic, political, social, cultural, and ecological context wherein people live constitutes a major and principal factor determining the state of their health and welfare; a conviction which contradicts the belief that individuals are alone responsible for their well- or ill-being;
- it possesses a global approach which takes the whole person into consideration and not just the specific problem at hand, be it medical, social, economic, or

### ENGLISH SYNOPSIS: COMMUNITY INTERVENTION

other, and there is thus an opposition to forced medicalization and extreme bureaucratization, including a refusal to allow itself to become confined to specific programs detrimental to its action;

- it is issued from an initiative of the people, from their creativity, with a capacity to respond differently to new needs, searching for ways which would be more respectful of people's autonomy and dignity;
- it possesses a more egalitarian vision of the relationship between practitioners and users or beneficiaries, with a belief that a true therapeutic approach (whatever the problem and the person involved) relies upon solidarity as opposed to the domination of knowledge and power by the institution;
- it opposes service as an end unto itself as a result of the knowledge (based on experience) that service in itself, even when it is humane, warm, or innovative, from the moment where it is installed and becomes an end unto itself, no longer has the same capacity to transform a situation;
- it is a collective undertaking which brings people together around a project to be realized and allows for different practices in the use of power, which translate into diversified forms of direct participatory democracy within which the people involved are empowered to collectively take charge of answering their own needs;
- it desires the bringing about of a more egalitarian society rid of poverty, sexism, technocratical logic, and abuses of power, and it refuses to accept increasing consumption as the driving force of economic development and the measure of the quality of life.

The nature of community intervention is constant whether it is applied to the field of economic development, social service, education, or other. The paper goes into more detail with regard to certain specific components of this type of action: the practice of democracy, the identification of needs, the promotion of alternative values, ongoing training, and the militancy of the persons involved.

The truly alternative dimension of the Bois-Francs experience lies in the solidarity between all of the community-based organizations which stems from common values and frequent dialogue.

The first section concludes with the indication that a bottom-up approach is an essential part of community intervention.

The second part of the article presents the economic and social impacts of the Bois-Francs experience. While economic indicators are easy to come by, similar instruments of measure have not been found for the social effects, although these are questioned in the text. Examples are given of government recognition, at both local and provincial levels, of the benefits of community intervention.

The final part of the article analyzes the Bois-Francs response to some of the practical problems faced by the practitioners of community intervention. In particular, the following questions are addressed:

 how to ensure that the development of a new community-based organization does not endanger other existing community-based organizations;

# CANADIAN JOURNAL OF COMMUNITY MENTAL HEALTH

- how to ensure the practical application of those values associated with community intervention within new community-based organizations;
- how to attain recognition without compromising principles and, once it is attained, how to retain it without compromising principles;
- how to participate with other socio-economic partners in the development of one's community;
- how to maintain political awareness within a framework of growing technical expertise.

The article concludes with a brief indication that community intervention in the Bois-Francs has had a direct but objectively unproven impact on the mental health of its population. Because of its quest for social justice based on collective and individual empowerment, community development as such offers an alternative paradigm to existing models and therefore should be further studied, evaluated, and encouraged.